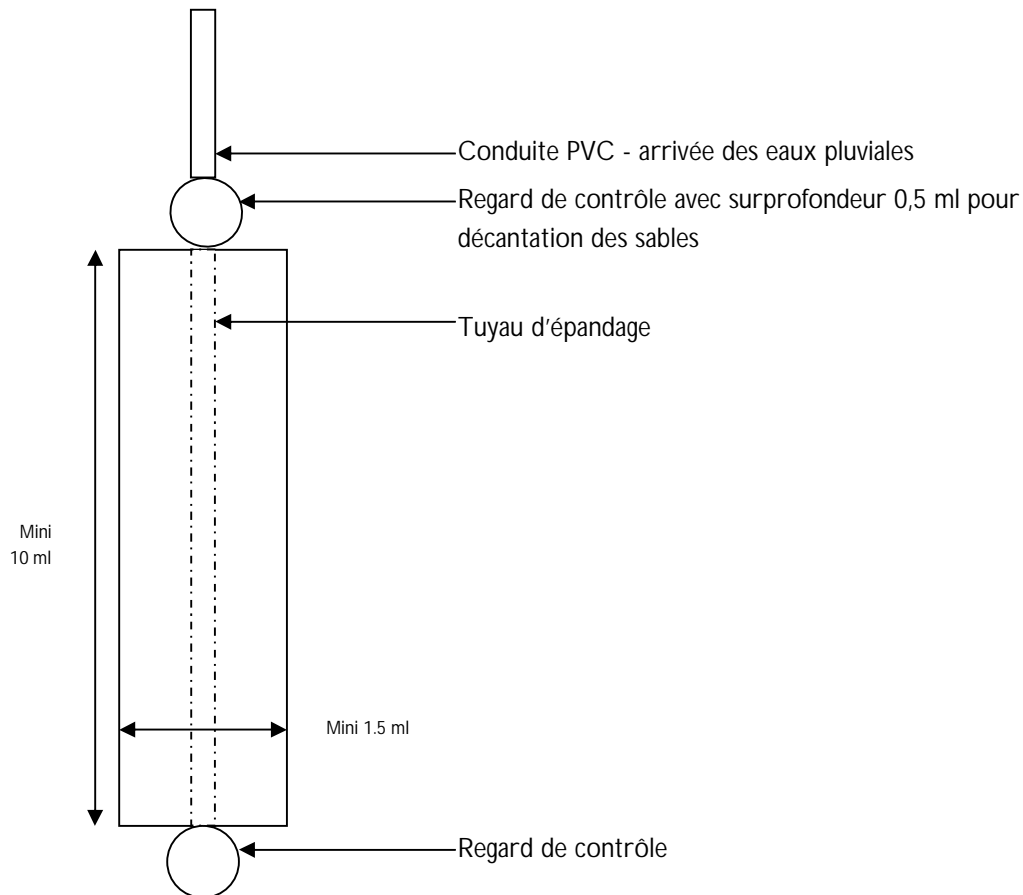


TRANCHEES D'INFILTRATION

Des eaux pluviales – Maison habitation

Il appartient au propriétaire de démontrer par une étude hydro géotechnique, la faisabilité de l'évacuation des eaux pluviales des gouttières vers une tranchée d'infiltration tout au long de l'année. Si la faisabilité n'est pas démontrée, l'évacuation des eaux pluviales provenant des toitures devra se faire vers le réseau d'assainissement public.

a) Vue en plan



b) Coupe transversale d'une tranchée

